



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil municipal du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Camille Dutilly - Sylviane Duchosal - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusé : Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date de publication : 07 février 2025

Délibération n°2025-003 – Vote des subventions aux caisses des écoles et associations de parents d'élève

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle que la commune a repris en régie la gestion des garderies auparavant déléguée aux associations de parents d'élèves (APE) à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Elle indique que les sommes perçues préalablement par ces associations, ainsi qu'un reversement forfaitaire sur les recettes de repas cantine, leur permettaient de compléter les financements des activités sportives et culturelles ainsi que des classes découvertes.

Aussi, afin de maintenir les ressources dédiées aux activités des enfants des écoles maternelles et primaires, un redéploiement des subventions a été élaboré en concertation avec les associations de parents d'élèves.

Elle rappelle que ces propositions de subventions ont été examinées dans un premier temps par les élus de la commission scolaire, puis par les membres du bureau.

Elle précise que les sommes allouées seront inscrites au budget primitif 2025 et concerneront les caisses des écoles de chaque école publique de la commune, ainsi que l'association des parents d'élèves propre à chaque école de la commune, soit :

- APE de l'école élémentaire et APE de l'école maternelle Pierre Borrione à Aime ;
- APE de l'école du Pavillon à Aime ;
- APE des écoles de Longefoy, Granier, Montgirod-Centron et Villette.

Elle présente au Conseil municipal les propositions d'attributions de subventions aux caisses des écoles et aux associations de parents d'élève pour l'année 2025 :

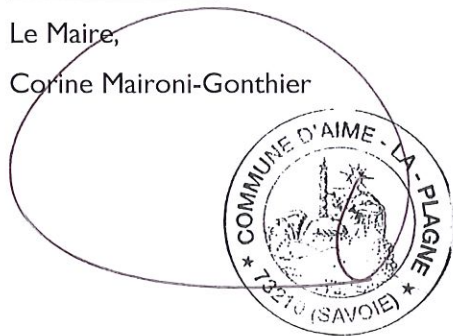
SUBVENTIONS SCOLAIRES	2024	Proposition 2025
657364 - Caisse des écoles		
Forfait association école élémentaire	650 €	800 €
Forfait association école maternelle P.Borrione	340 €	450 €
Forfait bibliothèque	450 €	500 €
Sorties sportives et culturelles (par élève)	65 €	120 €
Forfait sorties sportives et culturelles écoles éloignées	300 €	1 000 €
Classe découverte (par élève / par nuit)	22,5 €	24 €
Sortie 2 jours (par élève / par nuit)	11 €	12 €
65748 - Associations de parents d'élèves		
Forfait association de parents d'élèves	410 €	1 100 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés les subventions scolaires proposées pour l'année 2025.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing